

Que faire en cas de contact avec une personne testée positive au Covid-19 ?

Qu'est-ce qu'un cas contact ?

Avoir été en contact avec une personne testée positive au Covid-19 à moins d'1m50, pendant au moins 15 min sans masque dans les 7 derniers jours.

Quand une personne est positive au Covid-19, l'Assurance Maladie procède au "contact tracing", recherche et contacte les "cas contact".

Il est alors recommandé à une personne "cas contact" de suivre les consignes suivantes.

1. Je m'isole : l'isolement est recommandé pour éviter de contaminer ses proches et d'autres personnes même quand on n'a pas de signes de la maladie.
2. Je suis les indications de l'Assurance Maladie ou ARS. A savoir, réaliser un test et surveiller son état de santé. Pour le test (prélèvement nasal), pas besoin d'ordonnance : l'Assurance Maladie informe directement les laboratoires pouvant réaliser le test et le prend en charge à 100 %
3. Je préviens par téléphone ou mail mon responsable de formation ou l'assistante pédagogique. Je préviens mon entreprise pour les alternants
4. Je retourne en cours selon les indications du médecin (je respecte la durée de quarantaine). Je fournis un justificatif médical pour justifier mon absence ou un arrêt de travail pour les alternants.

Un étudiant ou un salarié qui pense être cas-contact, mais n'a pas été contacté par l'ARS ou l'Assurance Maladie, doit appeler son médecin traitant qui l'informera des consignes à suivre.

Que faire si j'ai des symptômes ?

1. Je préviens par téléphone ou mail mon responsable de formation ou l'assistante pédagogique. Je préviens mon entreprise
2. Je reste chez moi ou je rentre chez moi, je m'isole.
3. J'appelle mon médecin traitant qui me prescrira un test le cas échéant (pris en charge par l'Assurance Maladie). Si je n'ai pas de médecin traitant, j'appelle le 09 72 72 99 09 (service gratuit + prix appel) 7/7 8h-19h. Je suis les indications du médecin.
4. Je liste les personnes de mon entourage familial, amical, professionnel avec qui j'ai été en contact rapproché sans masque 2 jours avant le début des signes et jusqu'à la mise en isolement. Les coordonnées de ces personnes seront recueillies par le médecin et l'Assurance Maladie qui contactera ces "personnes contact".
5. Je retourne en cours selon les indications du médecin. Je fournis un justificatif médical pour justifier mon absence ou un arrêt de travail pour les alternants.